

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_168

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à 19 h,

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES DEEE :
FIN DE LA CONVENTION DE REPRISE
AVEC OCAD3E NOUVEAU CONTRAT
AVEC ECOSYSTEM**

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : jeudi 6 octobre 2022

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 27 Pouvoirs : 8 Votants : 35</p> <p>Résultats du vote :</p> <p>Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p>Pouvoirs : Eric L'HERITIER à Claude COUX, Nathalie HENNER à Véronique MOREL ; Mathias LAVOLÉ à Jean Claude SARTER, Laurette BOTTA à Anne LENFANT, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR, Pascal SERVAIS à Céline BOURSIER, Christiane BROTTO SIMON à Christine SOURIS, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Pascal SERVAIS à Céline BOURSIER</p>
--	--

CONSIDÉRANT les deux éco-organismes ECOSYSTEM et ECOLOGIC, agréés pour le recyclage des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) sur le territoire national,

CONSIDÉRANT l'organisme OCAD3E (organisme coordinateur agréé pour la filière des DEEE) et ses missions de coordination de la filière de recyclage des DEEE,

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'agrément d'OCAD3E le 15 juin 2022, et les évolutions apportées, notamment la limitation du rôle de l'OCAD3E sur le volet financier et les mécanismes de reversement aux collectivités,

Il convient de faire évoluer les conventions liant la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse avec l'OCAD3E et l'éco-organisme Ecosystem désigné sur le territoire Cœur de Chartreuse pour la reprise et recyclage des D3E. L'évolution principale porte sur les mécanismes de reversement, qui interviendront désormais entre la collectivité productrice des D3E et Ecosystem.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

- **ACTE** la fin de la convention actuelle liant la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et OCAD3E
- **VALIDE** concomitamment le nouveau conventionnement avec OCAD3E selon le nouvel agrément de juin 2022, désignant Ecosystem comme opérateur financier des reprises des D3E
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires aux évolutions de conventionnement.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 17 octobre 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

